

CALENDRIER BC/VAE

PRISE EN CHARGE « AU FIL DE L'EAU »

RECEPTION DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de financement Bilans de Compétences et VAE sont traités « au fil de l'eau ».

Ils peuvent être envoyés à n'importe quel moment de l'année **par courrier en recommandé avec accusé de réception**

DEMARRAGE DU BILAN DE COMPETENCES OU DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Pour tout dossier adressé à l'ANFH au cours d'un mois M*, le calendrier des rencontres avec le prestataire bilan ou VAE pourra débuter au cours du mois M+2.

Exemple : un dossier adressé entre le 1er et le 31 janvier 2023 inclus* pourra débuter **au cours du mois de mars 2023**.

DELAI DE REPONSE

Une réponse par email** sera apportée par la délégation régionale dans les 30 jours à réception du dossier.

* **cachet de la poste faisant foi**

** adresse email à indiquer dans le feuillet agent